



TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN

ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN

La France dispose d'une main-d'œuvre bien formée. Pour pérenniser ses atouts et renforcer ses compétences scientifiques, elle investit dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation tout au long de la vie.

L'éducation est en effet, un levier de compétitivité et d'attractivité. La formation permet aux jeunes de tout âge d'acquérir un large éventail de connaissances, compétences et attitudes pour construire la société de demain.

En France, les plus jeunes sont particulièrement bien insérés dans le système scolaire et la valeur académique des universités françaises est reconnue à travers le monde. La formation professionnelle est encouragée, notamment pour les travailleurs les moins qualifiés, afin de faciliter les reconversions, la mobilité professionnelle et d'orienter les compétences vers les métiers d'avenir.

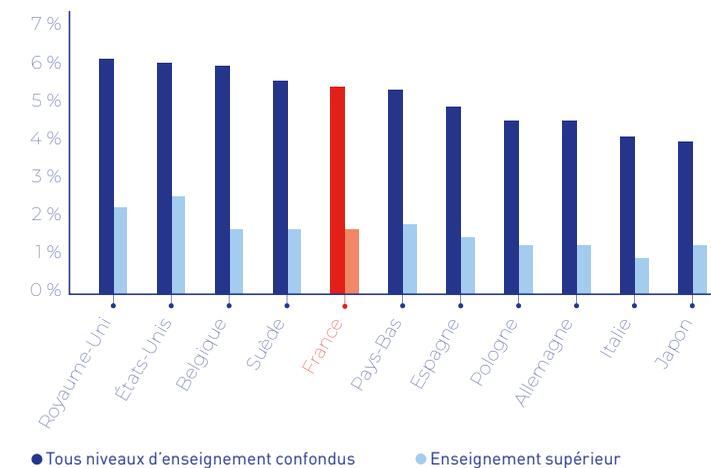
La productivité de la main d'œuvre en sort renforcée, ainsi que l'économie toute entière. La productivité du travail en France est l'une des plus fortes au monde : 12^e productivité horaire du travail la plus élevée parmi les pays de l'OCDE en 2022.

L'investissement dans l'éducation, la formation initiale et continue, est un facteur essentiel de la productivité et des performances économiques d'un pays.

Souhaitant consolider son rang de puissance économique mondiale, la France investit fortement dans l'éducation : 5,5 % du PIB ont été consacrés à l'éducation en France en 2020, dont 1,6 % du PIB pour l'enseignement supérieur.

FIG. 1

DÉPENSES TOTALES D'ÉDUCATION (2020)
EN % DU PIB



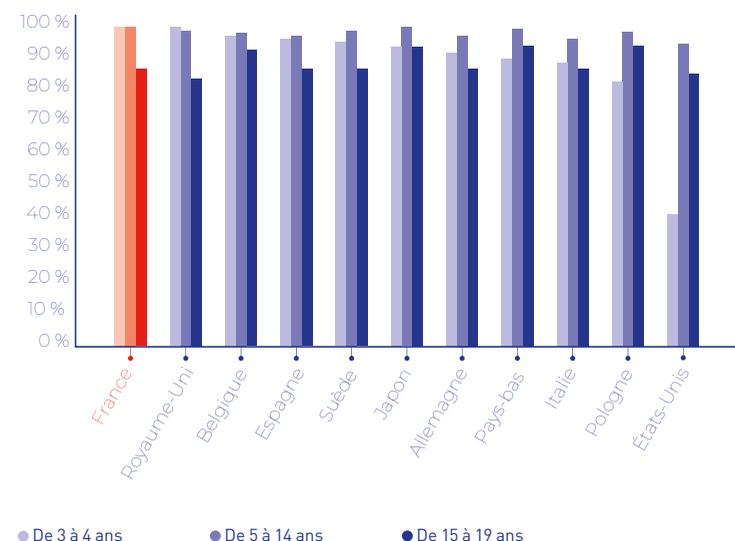
Source : OCDE, 2023

Ce niveau considérable d'investissement dans l'éducation se traduit par de bonnes statistiques de scolarisation, de participation à l'éducation et de niveau d'éducation en France.

En 2021, la France enregistre de très bons niveaux de scolarisation, et ce, dès le plus jeune âge des enfants. Les catégories d'âge 3-4 ans et 5-14 ans connaissent un taux de scolarisation de 100 %, quand 87 % des 15-19 ans sont scolarisés. Ces résultats s'expliquent notamment par une scolarité obligatoire de 3 à 16 ans en France. Le gouvernement a par ailleurs mis en place le dispositif « Avenir en main », qui instaure une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans afin qu'aucun d'entre eux ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ce dispositif est en vigueur depuis la rentrée 2020.

FIG. 2

TAUX DE SCOLARISATION (2021)
PAR CATÉGORIE D'ÂGE

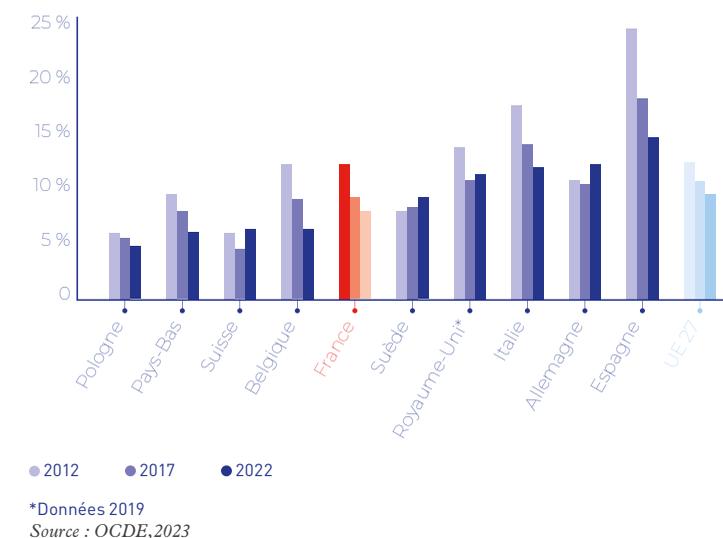


Source : OCDE, 2023

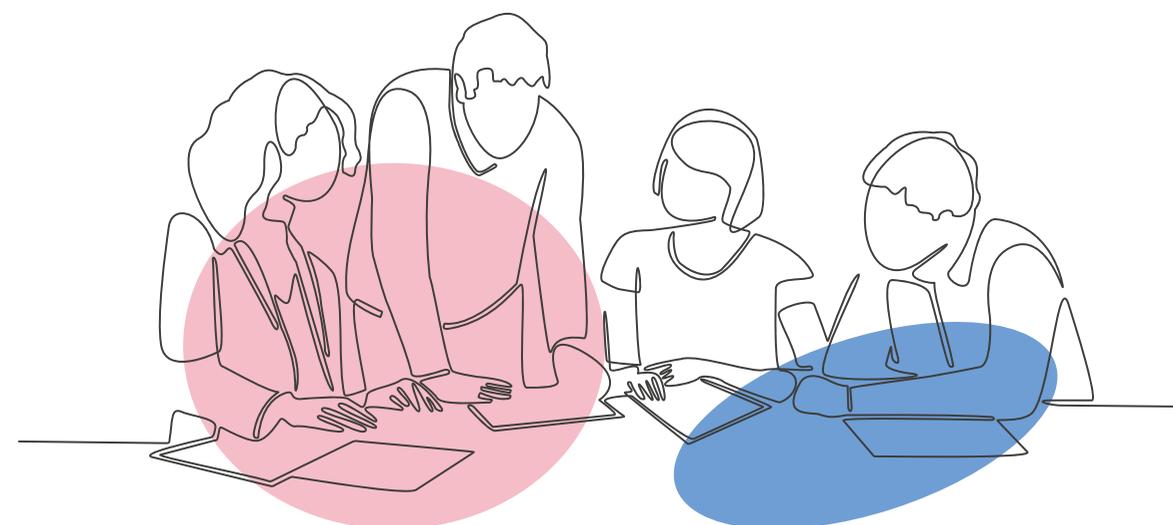
La France confirme sa capacité à garder les jeunes dans le système éducatif, en effet, la part des jeunes de 18 à 24 ans, ayant quitté prématurément l'éducation et la formation poursuit son net recul : ils étaient environ 12 % en 2012, ce taux est inférieur à 8 % en 2022. Il est inférieur à celui de l'Italie (11,5 %), de l'Allemagne (12,2 %) et de la moyenne de l'UE 27 (9,6 %).

FIG. 3

JEUNES AYANT QUITTÉ PRÉMATURÉMENT L'ÉDUCATION ET LA FORMATION
PART DES 18-24 ANS EN %



*Données 2019
Source : OCDE, 2023

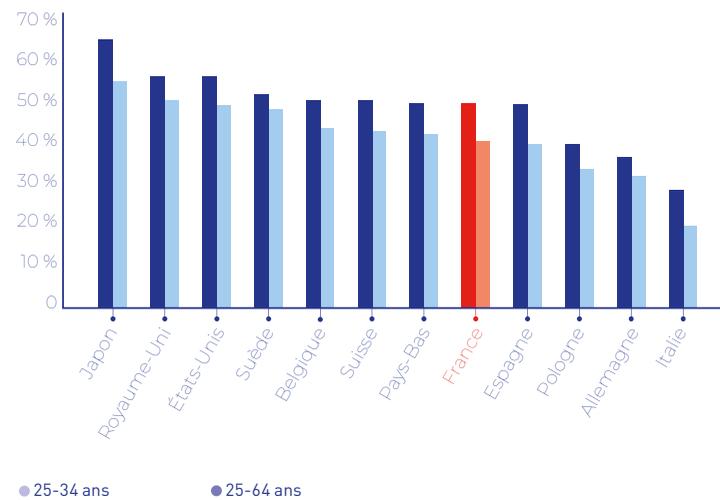


En 2022, les diplômés du supérieur représentaient 41,6 % de la catégorie des 25-64 ans en France. Cette part est inférieure à celle observée au Royaume-Uni (51,3 %) et aux États-Unis (50 %), mais supérieure au niveau de l'Allemagne (32,5 %). **La population des 25-34 ans est particulièrement qualifiée en France : plus de la moitié d'entre eux détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur en 2022.**

Ce niveau est le même que celui observé aux Pays-Bas (50,5 %), mais inférieur à celui du Royaume-Uni et des États-Unis (57,7 %), et significativement supérieur à celui de l'Allemagne (37,3 %) et de l'Italie (29,2 %).

FIG. 4

DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2022)
PART DANS LA CATÉGORIE D'ÂGE EN %

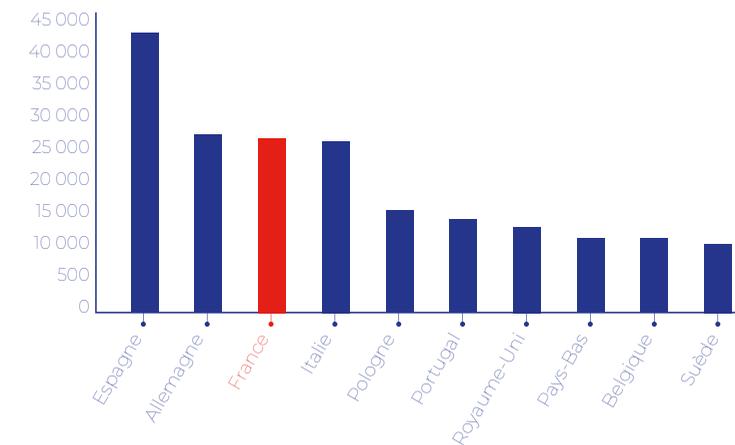


Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2023

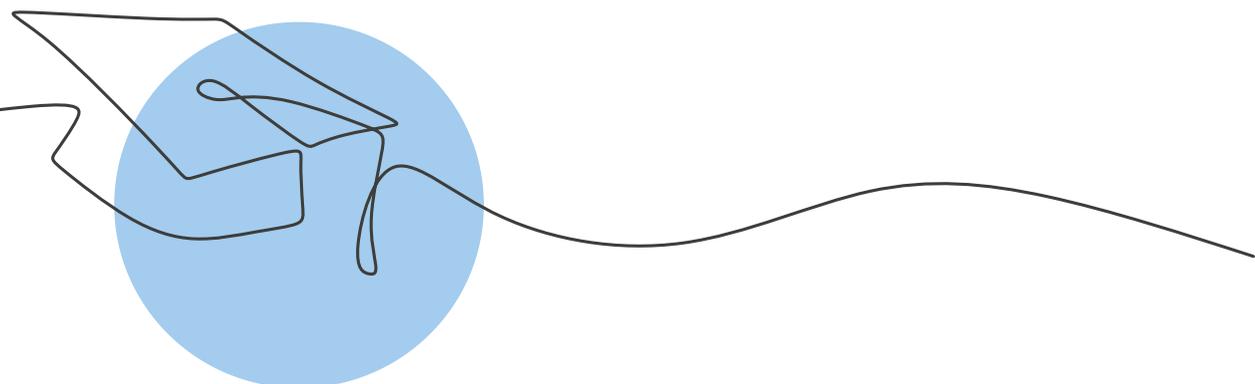
La qualité de l'enseignement supérieur français est reconnue à travers le monde. Le nombre d'étudiants étrangers en France a connu une augmentation de 21 % en 5 ans (Campus France, *Chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde*, juin 2023). En 2021, la France était la 6^e pays d'accueil des étudiants en mobilité dans le monde et le 3^e pays d'accueil dans le cadre du programme d'échange ERASMUS+¹, derrière l'Espagne et l'Allemagne.

FIG. 5

TOP 10 DES PAYS D'ACCUEIL ERASMUS+ (2021)
EN NOMBRE D'ÉTUDIANTS



Source : Commission Européenne, 2023

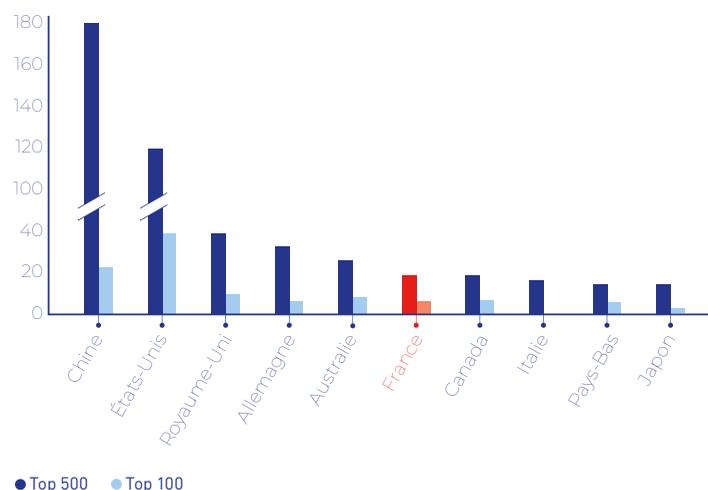


¹ Le programme Erasmus+ est le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de l'Union Européenne. Il vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux citoyens avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. La dimension internationale d'ERASMUS+ permet d'ouvrir le programme à des activités de coopération institutionnelle, de mobilité des jeunes et du personnel, au niveau mondial.

Cette attractivité s’explique notamment par la reconnaissance de la qualité académique des universités et des écoles françaises dans les classements internationaux, notamment l’*Academic Ranking of World Universities* du Shanghai Ranking Consultancy. La France se positionne en 6^e position du Top 500 de ce classement international à égalité avec le Canada. Elle compte 18 universités dans le Top 500 et 4 universités dans le Top 100, ces dernières sont toutes parisiennes : Université Paris-Saclay (15^e rang) ; PSL Université (41^e rang) ; Sorbonne Université (46^e rang) ; Université Paris Cité (69^e rang).

FIG. 6

NOMBRE D’UNIVERSITÉS PRÉSENTES AU CLASSEMENT DE SHANGHAI (2023)
10 PREMIERS PAYS EN NOMBRE D’UNIVERSITÉS AU TOP 500



Source : *Academic Ranking of World Universities 2023, Shanghai Ranking Consultancy*

La formation de la main d’œuvre ne s’arrête pas aux années de jeunesse. La France investit dans la formation tout au long de la vie et favorise les reconversions professionnelles.

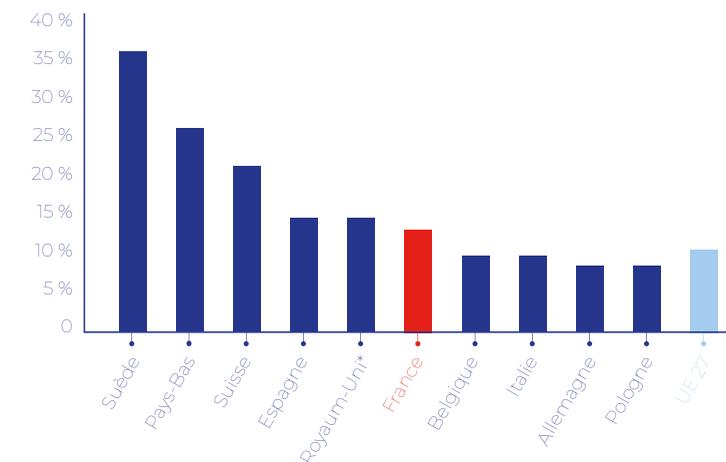
En matière de formation professionnelle et continue, la France s’est engagée à renforcer les compétences des individus notamment grâce à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Le plan France 2030 entend également soutenir l’émergence de talents et accélérer l’adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d’avenir. La France investit plus de 15 Md€ entre 2018 et 2022 pour renforcer les moyens en faveur de l’accès à la formation des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée au moyen du Plan d’investissement dans les compétences².

² La France est l’un des seuls pays au monde à proposer un compte personnel de formation, alimenté chaque année de 500 € pour les salariés à temps plein jusqu’à un plafond de 5 000 €, et renforcé à hauteur de 800 € jusqu’à un plafond de 8 000 € pour les moins qualifiés.

Le taux de participation à l’éducation et à la formation des 25-64 ans en France est de 13 %, un niveau supérieur à celui de l’Italie (10 %) ou de l’Allemagne (8 %), mais inférieur à celui des Pays-Bas (26 %), de la Suisse (22 %) ou encore de l’Espagne (15 %).

FIG. 7

TAUX DE PARTICIPATION À UNE FORMATION POUR LES 25-64 ANS (2022)³



*Données 2019
Source : Eurostat, 2023

Le haut niveau d’enseignement en matière de formation initiale et les investissements soutenus dans la formation continue, permettent à la France de disposer d’une main-d’œuvre très qualifiée, avec l’une des plus fortes productivités du travail au monde : 12^e plus forte productivité horaire du travail parmi les pays de l’OCDE en 2022 (7^e de notre échantillon). Elle devance le Royaume-Uni et est 18 % plus élevée que la moyenne des pays de l’UE 27. La productivité française par personne employée reste également élevée, puisqu’il s’agit de la 18^e plus forte parmi les pays de l’OCDE et la 8^e de notre échantillon.

Grâce aux capacités d’adaptation d’une population active bien formée tout au long de la vie, les entreprises peuvent davantage investir dans les nouvelles technologies, indispensables à la croissance de la productivité.

³ L’Enquête sur « les forces de travail » menée annuellement par Eurostat évalue par pays, la participation des individus à une formation au cours des quatre dernières semaines précédant l’enquête (2022).

La montée en puissance de l'alternance en France

L'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent. Comprenant deux types de contrats, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, l'alternance permet de concilier travail en entreprise et formation théorique.

- Le contrat d'apprentissage est une voie de formation initiale qui a pour but d'obtenir un diplôme d'État (CAP, Baccalauréat, BTS, Licence, Master) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère du Travail.
- Le contrat de professionnalisation est une voie de formation continue qui a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue (un diplôme ou un titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ; un certificat de qualification professionnelle (CQP) ; une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale)

(Source : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion).

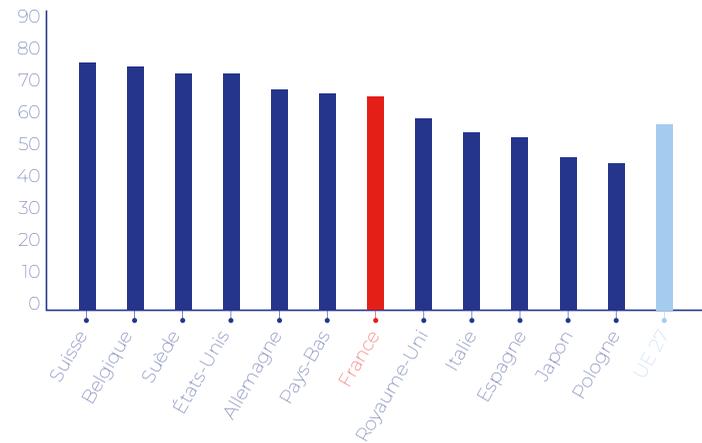
Les contrats d'alternance, et notamment d'apprentissage, ont fortement contribué à la dynamique de l'emploi salarié entre l'avant-crise (fin 2019) et le troisième trimestre 2022. Ainsi, environ un emploi salarié créé sur trois au cours de cette période est un contrat d'alternance.

Cette dynamique de l'alternance a affecté à la baisse le niveau moyen de la productivité par tête (valeur ajoutée rapportée au nombre d'emplois). En effet, les personnes en contrat d'alternance sont une partie du temps en études, même si leur temps juridique de travail est bien celui des salariés à temps complet. Ils sont ainsi comptabilisés comme des salariés à temps complet dans les comptes nationaux. De façon mécanique, on peut donc considérer qu'ils contribuent proportionnellement moins à la production de leur entreprise que les autres salariés. Par ailleurs, les jeunes alternants, dont l'ancienneté est par définition très faible dans leur entreprise, sont probablement, à qualifications initiales égales, moins productifs que les autres salariés.

(Source : INSEE, Note de conjoncture, Les évolutions récentes de la productivité du travail dans les quatre principales économies de la zone euro : une décomposition par branche d'activité, décembre 2022).

FIG. 8

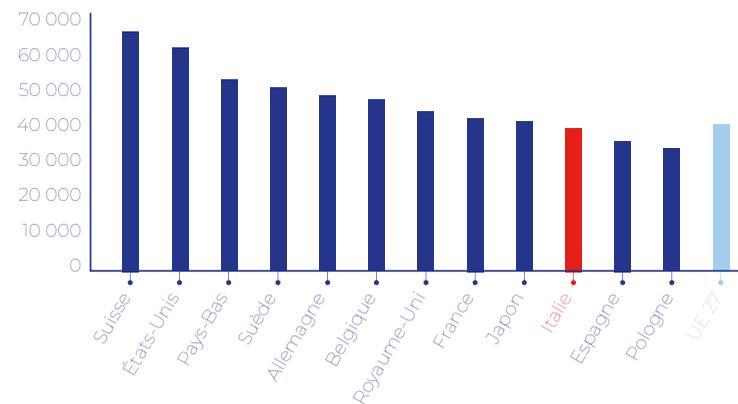
PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL* (2022)
EN US\$ PPA 2015



*PIB par heure travaillée
Source : OCDE, 2023

FIG. 9

PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL PAR TÊTE* (2022)
EN US\$ PPA 2015



*PIB par personne employée
Source : OCDE, 2023

Éléments méthodologiques

L'attractivité économique peut être définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles - capitaux, travailleurs qualifiés – sur un territoire. Cette capacité renvoie à une large gamme de déterminants macroéconomiques.

Ce livret prend place dans un ensemble de thématiques qui abordent différents déterminants d'attractivité sous la forme de comparaison des principales économies européennes concurrentes de la France : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse ; ainsi que les États-Unis et le Japon.

